

LES FINANCES MUNICIPALES



Pour cette année, le supplément du Blainvillois relatif aux finances municipales a évolué et se veut le plus pédagogique possible.

Il reprend de façon synthétique l'ensemble des politiques locales menées sur la Commune en 2017, leur coût de fonctionnement global et leur financement. Vous pourrez ainsi découvrir avec précision la participation des usagers à chaque service

mais également la part que la Ville consacre à chaque action.

À travers sa participation, il faut y voir le soutien de l'État mais aussi et surtout nos impôts locaux, auxquels tout le monde contribue.

Nous espérons que cela vous permettra d'apprécier au mieux notre engagement politique, notamment sur la poursuite des priorités en matière d'éducation et de soutien aux familles.

Dans une seconde partie, nous vous présentons les grandes orientations budgétaires et les projets d'aménagement que nous prévoyons à partir de 2018.

Après plusieurs années de budgets contraints, nous allons pouvoir commencer à investir dans l'amélioration du cadre de vie de la Commune.

Le graphique ci-dessous représente le coût de chaque politique municipale. Il s'agit d'un bilan financier des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des budgets municipaux (5 budgets différents en 2017) comme s'il n'en existait qu'un. Cela permet d'appréhender l'ensemble des charges de façon globale. Vous retrouverez ensuite chaque thématique en détail.

Seule « Charge et gestion de la dette » n'a pas été développée, il s'agit des intérêts de notre dette et des frais liés à la procédure d'optimisation des emprunts entamée en 2017.





ÉDUCATION, VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

L'éducation est au cœur des préoccupations municipales. Si l'instruction est assurée par l'Etat, la ville a en charge la gestion des écoles primaires de son territoire. L'éducation des enfants se construit plus largement avec l'ensemble des acteurs du système éducatif. Aussi, la ville favorise la coordination des acteurs pour offrir des espaces éducatifs diversifiés et favoriser la réussite de tous.

Objectifs

- Offrir aux élèves et enseignants un cadre d'apprentissage sécurisé, confortable, moderne et épanouissant pour favoriser la réussite des élèves ;
- Favoriser l'articulation et la complémentarité des temps scolaires et périscolaires.

Qui est concerné ?

- L'ensemble des enfants de la Commune scolarisés de la PS de maternelle jusqu'au CM2 ;
- Les collégiens blainvillois utilisant le transport scolaire du Conseil Départemental.

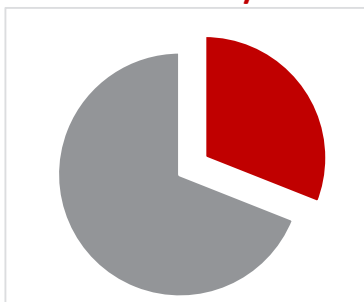
Éléments clés

- 2 écoles élémentaires et 2 écoles maternelles accueillant 425 élèves ;
- 2 accueils périscolaires pouvant accueillir jusqu'à 70 enfants le matin/soir et 220 enfants le midi ;
- 23 agents mobilisés sur l'ensemble du Pôle Jeunesse ;
- 1 transport périscolaire de 63 places fonctionnant 180 jours par an ;
- 1 participation au transport de 121 € pour chaque collégien situé à moins de 2.5 km du collège.

Quels résultats ?

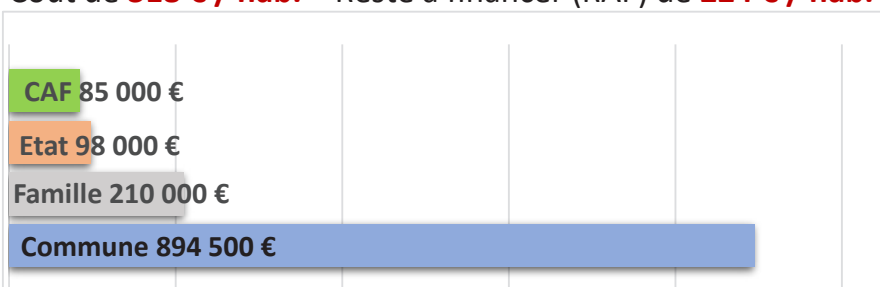
- 362 enfants accueillis en 2017 en périscolaire soit 85% des élèves ;
- 88 500 heures réalisées annuellement ;
- 40 élèves (soir) à 50 élèves (matin) utilisent le transport scolaire quotidiennement ;
- 85 collégiens situés à moins de 2.5 km bénéficient de la gratuité du transport (10 285 €).

31 % du budget
1 287 500 € / an



Financement

Coût de **318 € / hab.** – Reste à financer (RAF) de **224 € / hab.**



Coût - RAF :
139 € / habitant

ÉCOLES

Coût - RAF :
1 325 € / élève

Coût :
164 € / habitant

ACM PÉRI.

Coût :
1 834 € / enfant

RAF :
69 € / habitant

RAF :
776 € / enfant

Coût - RAF :
12 € / habitant

BUS PÉRI.

Coût - RAF :
941 € / enfant



ACTION FAMILIALE ET PETITE ENFANCE

Au même titre que l'Etat et les organismes de sécurité sociale, la ville aide les familles à élever leurs enfants et à faire face aux charges financières qu'entraînent leur naissance et leur éducation. Elle participe grâce au soutien de la CAF et en lien avec les assistantes maternelles du territoire à proposer un accueil diversifié des jeunes enfants.

Objectifs

- Aider les parents de jeunes enfants à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- Apporter un soutien à la parentalité pour aider les familles en difficulté relationnelle et éducative avec leurs enfants.

Qui est concerné ?

- Les parents de jeunes enfants jusqu'à leurs 3 ans révolus ;
- Accueil d'un public diversifié, aucune condition d'activité professionnelle ou autre n'est exigée.

Eléments clés

- 2 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) mobilisant 13 agents ;
- 40 places pour l'accueil régulier et occasionnel et 4 places pour l'accueil d'urgence ;
- Ouverture 5 jours par semaine de 7h à 18h30 toute l'année (fermeture 1 sem. à Noël) ;
- 39 assistantes maternelles agréées sur le territoire pour 104 places d'accueil journalier ;
- 1 Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

Quels résultats ?

- 103 enfants accueillis en 2017 dans les EAJE ;
- 68 788 heures facturées (réservées) annuellement ;
- 86 enfants accueillis par les assistantes maternelles (82 % d'occupation) ;
- 18 familles accueillies cette année au LAEP en 34 séances.

14 % du budget
595 000 € / an



Financement

Coût de **147 € / hab.** – Reste à financer (RAF) de **43 € / hab.**

Famille 115 000 €

Commune 172 000 €

CAF 308 000 €

Coût :
144 € / habitant

RAF :
40 € / habitant

EAJE

Coût :
5 660 € / enfant

RAF :
1 583 € / enfant

Coût :
3 € / habitant

RAF :
2 € / habitant

LAEP

Coût :
667 € / famille

RAF :
500 € / famille



HABITAT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

La ville est engagée dans une démarche de rénovation et de valorisation de son patrimoine bâti et végétal. Le développement durable est au cœur des réflexions municipales afin d'avoir une gestion plus respectueuse de l'environnement tout en maîtrisant la dépense énergétique. La propreté urbaine est également une priorité municipale mais elle est aussi l'affaire de tous.

Objectifs

- Renforcer le maintien d'un cadre de vie agréable et adapté ;
- Optimiser les ressources énergétiques en favorisant le développement durable ;
- Maîtriser le développement urbain ;
- Améliorer les conditions de vie des habitants par des travaux d'aménagement du territoire.

Qui est concerné ?

- Ensemble des habitants ;
- Ensemble des usagers des services communaux ;
- Locataires des logements communaux.

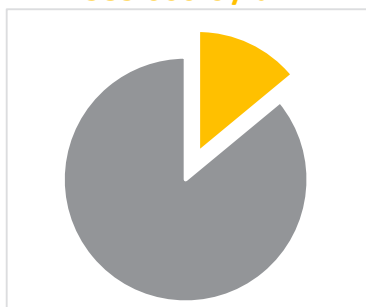
Éléments clés

- 22 500 ml de longueur de voirie communale (hors route départementale) ;
- 14 ha d'espaces verts, 1 300 ml de haies et 650 arbres ;
- Propreté urbaine assurée sur un parcours de 30 km hebdomadaires ;
- 109.78 ha de forêt communale ;
- 1 parcours naturel en forêt communale ;
- 24 000 m² de surface de bâtiments publics et privés appartenant à la commune ;
- 807 points d'éclairage public sur la ville ;
- 34 appartements communaux (de T2 jusqu'à T6) - 6 locaux commerciaux - 4 locaux administratifs.

Quels résultats ?

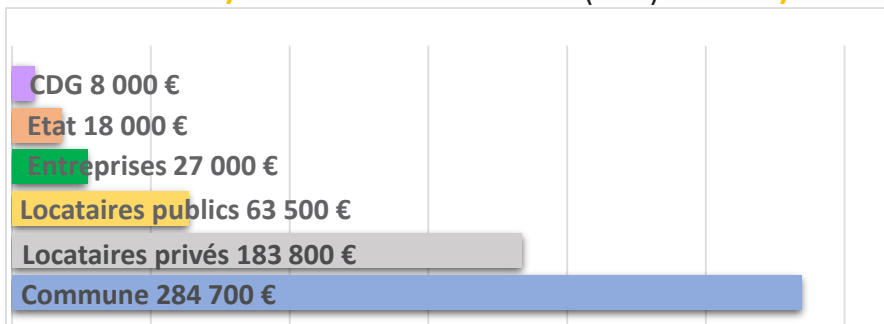
- Une baisse de 12 % des consommations de gaz de ville (pondérée aux températures NC/DJU) entre la saison de chauffage 2013/2014 et 2016/2017 ;
- Une baisse de 7% (- 3 500 €) des consommations d'éclairage public entre 2015 et 2017 ;
- Arrêt de l'utilisation du phytosanitaire au 1er janvier 2017.

14 % du budget
585 000 € / an



Financement

Coût de **145 € / hab.** – Reste à financer (RAF) de **70 € / hab.**



NB : les recettes liées aux locations étant impactées à cette politique, le RAF (70 € / hab.) est à considérer avec prudence.

Coût - RAF : 45 € / habitant	Coût : 17 € / habitant	RAF : 11 € / habitant	Coût - RAF : 15 € / habitant
ESPACES VERTS	PROPRETÉ URBAINE		ECLAIRAGE PUBLIC
Coût - RAF : 13 000 € / ha	Coût : 2 333 € / km	RAF : 1 467 € / km	Coût - RAF : 74 € / pt



CULTURE ET ANIMATION DU TERRITOIRE

La culture et l'animation du territoire contribuent au développement du vivre ensemble. La ville a un rôle stratégique de mise en œuvre de cette politique afin d'assurer une complémentarité de l'offre sur son territoire tant au travers des actions qu'elle mène qu'au travers du soutien qu'elle apporte aux associations. L'objectif poursuivi est de proposer une offre diversifiée tout en favorisant l'accès du plus grand nombre.

Objectifs

- Développer une programmation annuelle de manifestations ;
- Favoriser la pratique culturelle à destination des jeunes ;
- Développer l'offre culturelle et de loisirs comme facteur d'attractivité du territoire.

Qui est concerné ?

- Population du territoire ;
- Elèves scolarisés aux écoles élémentaires et collège ;
- Associations du territoire.

Eléments clés

- 1 école d'enseignements artistiques proposant 10 pratiques individuelles et 7 pratiques collectives de l'éveil musical jusqu'au cycle 2 ;
- 1 médiathèque - ludothèque proposant un fonds documentaire propre de 20 500 documents (livres adultes, enfants, DVD, CD-ROM, CD, périodiques et jeux de société ;
- 17h30 hebdomadaires d'ouverture au public (médiathèque) ;
- Soutien financier, logistique et mise à disposition aux associations du territoire.

Quels résultats ?

- 87 élèves dont 10 de la fanfare les Libellules suivent un cursus artistique ;
- 506 usagers actifs à la médiathèque qui ont réalisé 14 130 emprunts en 2017 ;
- 180 usagers inscrits à la ludothèque qui ont réalisé 1 000 visites en 2017 ;
- 122 utilisateurs de l'espace internet ;
- 95 000 € d'aides directes et indirectes aux associations (sauf sportives) ;
- Une trentaine de manifestations annuelles portées par la ville et le Comité des Fêtes.

11 % du budget
438 000 € / an



Financement

Coût de **108 € / hab.** – Reste à financer (RAF) de **98 € / hab.**

CAF 1 200 €					
Conseil Départemental 2 800 €					
Etat 13 000 €					
Famille 24 000 €					
Commune 397 000 €					

Coût :
46 € / habitant

RAF :
39 € / habitant

EMEA

Coût :
2 145 € / élève

RAF :
1 843 € / élève

Coût :
35 € / habitant

RAF :
32 € / habitant

**MEDIA
LUDO**

Coût :
209 € / usager

RAF :
187 € / usager



JEUNESSE ET SPORT

En vue de favoriser l'accès de tous aux loisirs et aux sports, notamment des plus jeunes, la ville propose des actions le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires. La municipalité s'engage également aux côtés d'un tissu associatif important afin de développer l'offre sportive en direction de l'ensemble des habitants. La commune soutient également l'initiative et la prise d'autonomie des jeunes avec le dispositif chantier loisirs.

Objectifs

- Proposer des activités en faveur du développement et de l'éveil des plus jeunes ;
- Favoriser la pratique sportive des plus jeunes ;
- Favoriser l'accès à la pratique physique grand public.

Qui est concerné ?

- Enfants du territoire âgés de 3 à 11 ans ;
- Jeunes du territoire âgés de 12 à 16 ans ;
- Associations sportives du territoire.

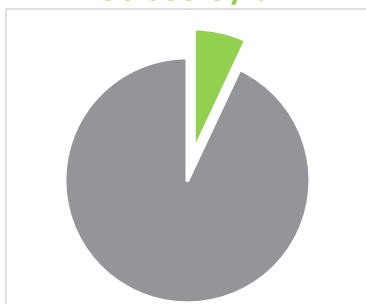
Éléments clés

- 1 accueil de loisirs (ALSH) pouvant accueillir jusqu'à 48 enfants en période de petites vacances et 60 pendant les grandes vacances ;
- Ouverture 5 jours par semaine de 7h à 18h30 pendant 14 sem. (2 sem. de fermeture annuelle) ;
- 1 chantier loisirs jeunes organisé en lien avec le CMJ ;
- Soutien financier, logistique et mise à disposition aux associations sportives du territoire, notamment l'ACBD Omnisports, partenaire privilégié.

Quels résultats ?

- 176 enfants accueillis pendant les vacances en 2017 dont 37 bénéficient des Aides au Temps libre ;
- 16 000 heures d'accueil réalisées en 2017 ;
- 16 jeunes ont bénéficié de loisirs dans le cadre du chantier jeunes 2017 (5 000 €) ;
- 9 associations sportives regroupant 1 100 adhésions (dont 630 de l'ACBD Omnisports) ;
- 126 000 € d'aides directes et indirectes aux associations sportives.

7 % du budget
296 000 € / an



Financement

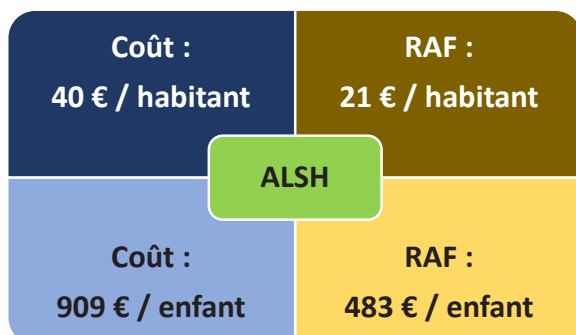
Coût de **73 € / hab.** – Reste à financer (RAF) de **54 € / hab.**

CAF 26 000 €

Etat 25 000 €

Famille 25 000 €

Commune 220 000 €





SERVICE A LA POPULATION

La Commune assure, outre les fonctions classiques d'état civil et d'urbanisme, un ensemble de services facultatifs (locations de salles, affouages etc.) pendant ses horaires d'accueil physique et téléphonique au public. Soucieuse de s'adapter à l'évolution de la demande sociale, à savoir un développement de l'individualisation des demandes et une amélioration de la proximité des services, la municipalité s'engage dans une démarche qualité.

Objectifs

- Assurer la fiabilité des services publics ;
- Améliorer l'accessibilité des services publics à l'usager ;
- Développer les services annexes.

Qui est concerné ?

- Ensemble des habitants de la Commune ;
- Population du territoire.

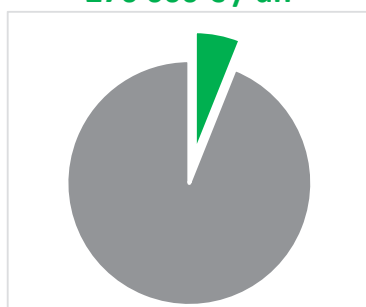
Eléments clés

- 27h00 hebdomadaires d'ouverture au public à la Mairie ;
- 1 service de location de salles (MFC et Salle CABU) et de 42 pâtis communaux ;
- 1 service état civil traitant les actes et les demandes de transmission ;
- 1 service urbanisme assurant l'enregistrement des dossiers et la gestion des arrêtés de circulation et de stationnement ;
- 1 service d'affouage à l'usage domestique des habitants.

Quels résultats ?

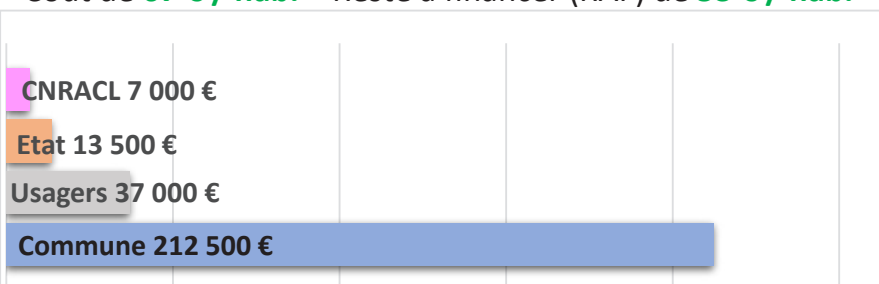
- 2 500 personnes accueillies et 5 000 appels téléphoniques reçus annuellement ;
- 300 locations et mises à disposition gratuites de salle en 2017 ;
- 119 actes d'état civil produits et 500 demandes de transmission d'actes traitées ;
- 127 dossiers d'urbanisme enregistrés et 163 arrêtés réalisés ;
- 27 affouagistes pour un cubage de 470 stères de bois facturés

6 % du budget
270 000 € / an



Financement

Coût de **67 € / hab.** – Reste à financer (RAF) de **53 € / hab.**



Coût : 37 € / habitant	RAF : 34 € / habitant
ACCUEIL MAIRIE	
Coût : 20 € / sollicitation	RAF : 18 € / sollicitation

Coût : 26 € / habitant	RAF : 20 € / habitant
LOCATION SALLES	
Coût : 350 € / location	RAF : 270 € / location



SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA POPULATION

Au même titre que l'Etat, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et d'autres personnes publiques ou privées, la ville s'engage pour la sécurité et la protection de la population. Elle intervient au titre de la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les sinistres, les catastrophes, l'insécurité et la délinquance en mettant en œuvre les mesures et moyens appropriés.

Objectifs

- Développer une politique de prévention à destination de la population et plus particulièrement des plus jeunes ;
- Favoriser la concertation et le partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués.

Qui est concerné ?

- Enfants du territoire âgés de 3 à 11 ans ;
- Ensemble de la population.

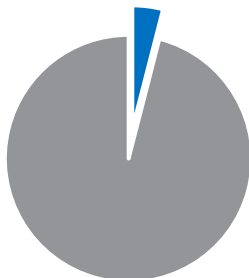
Éléments clés

- Réseau de vidéoprotection de 31 caméras (40 vues) de surveillance aux entrées de ville et sur l'axe routier principal (19), à la MFC (16) et à la médiathèque (5) ;
- 20 heures hebdomadaires de surveillance des espaces publics ;
- 6 heures hebdomadaires de sécurisation aux abords des écoles par les agents ASVP ;
- Formation d'un formateur Secouriste Sauveteur du Travail ;
- 67 poteaux incendie sur la commune ;
- 82 500 € de participation financière de la commune au SDIS 54.

Quels résultats ?

- 9 000 heures d'enregistrement stockées correspondant à 9 jours consécutifs, consultables par un agent assermenté ;
- 1 simulation d'exercice PCS réalisés en 2017 ;
- 7 exercices évacuation incendie et 4 exercices PPMS réalisés aux écoles et périscolaires en 2017 ;
- 60 contraventions relatives au stationnement des véhicules.

4 % du budget
183 500 € / an



Financement

Coût de **45 € / hab.** – Reste à financer (RAF) de **45 € / hab.**

Commune 183 500 €

Coût - RAF :
24 € / habitant

SECURITE
PUBLIQUE

Coût - RAF :
21 € / habitant

PROTECTION
CIVILE



SOLIDARITÉ ET LIEN SOCIAL

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire. A partir d'une analyse des besoins sociaux de la population, il met en œuvre, en concertation avec les institutions publiques et privées, une politique d'action sociale auprès des jeunes, des familles, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.

Objectifs

- Procéder à l'analyse des besoins sociaux du territoire ;
- Accompagner les aînés dans leur quotidien et lutter contre l'isolement ;
- Renforcer le lien social en faveur des familles ;
- Développer des actions de soutien aux familles.

Qui est concerné ?

- Séniors vivant seuls de plus 65 ans et les couples de plus de 69 ans ;
- Famille et jeunes du territoire âgés de 6 à 25 ans ;
- Personnes handicapées et en difficulté ;
- Locataires de la Résidence de Personnes Âgées (RPA) - 16 logements ;
- Demandeurs de logement social en lien avec MMH, ICF et OPH (114 demandes en 2017).

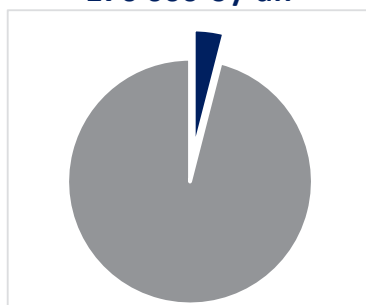
Éléments clés

- 570 séniors Blainvillois ;
- 1 repas, 1 voyage et 1 distribution de colis de fin d'année aux séniors chaque année ;
- Repas temps libre le mercredi 1 sem./2 contre participation financière de 15 € ;
- Une prestation d'entretien des locaux et de conciergerie pour la RPA ;
- Tickets jeunes de 42 € pour les 6-18 ans et tickets jeunes études de 75 € pour les 18-25 ans ;
- Aide aux départs en vacances (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} départ) ;
- Un ensemble de prestation d'action sociale allant des bons naissances, aides alimentaires, aides d'urgence, dossiers d'aide sociale etc.

Quels résultats ?

- 192 participants aux repas des anciens et 124 au voyage organisé en 2017 ;
- 18 séniors en moyenne / repas temps libre ;
- 378 bénéficiaires de tickets jeunes et 48 de tickets études et 14 aides aux départs en vacances ;
- 120 prestations d'action sociale en 2017 ;
- 148 participants aux 2 voyages famille organisés à Sainte-Croix et Wallygator.

4 % du budget
170 000 € / an



Financement

Coût de **42 € / hab.** – Reste à financer (RAF) de **35 € / hab.**

Usagers 8 500 €

Résidents personnes âgées 18 500 €

Commune 143 000 €

Coût :
22 € / habitant

RAF :
16 € / habitant

SENIORS

Coût :
158 € / sénior

RAF :
117 € / sénior

Coût - RAF :
11 € / habitant

JEUNESSE

Coût - RAF :
98 € / jeune

Coût - RAF :
4 € / habitant

**ACTION
SOCIALE**

Coût - RAF :
150 € / prestation



ASSEMBLÉE LOCALE ET CITOYENNETÉ

Forme d'exercice du pouvoir visant la participation des habitants aux décisions politiques, la démocratie participative est un objectif visé par la municipalité. Elle peut prendre différentes formes de la consultation de l'avis des habitants jusqu'à la co-élaboration d'un projet municipal. L'objectif est d'améliorer la cohésion sociale grâce à l'implication des citoyens tout en favorisant la transparence de l'action publique locale.

Objectifs

- Améliorer la transparence dans la gestion de la vie locale ;
- Développer une communication citoyenne ;
- Donner du sens à l'action publique au travers du lien élus - citoyen.

Qui est concerné ?

- Ensemble des habitants ;
- Entreprises et associations du territoire ;
- Elus locaux.

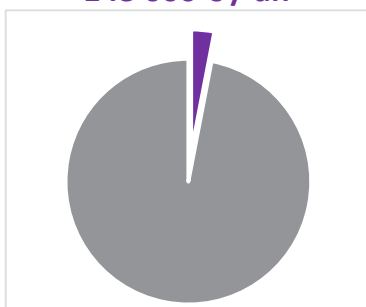
Éléments clés

- 27 d'élus municipaux ;
- 11 élus communautaires ;
- 7 commissions municipales ;
- 2 groupes de travail (plan de circulation, plan de communication) ;
- 1 comité de pilotage des rythmes scolaires ;
- Des outils de communications nombreux : Journal municipal, site internet, page facebook, panneaux d'affichages électroniques et panneaux d'affichages ;
- Cérémonies annuelles des vœux.

Quels résultats ?

- 9 séances de Conseil Municipal ;
- 8 séances de Conseil Municipal des Jeunes ;
- 17 réunions de commissions municipales en 2017 soit une moyenne de 2.4 / commission (de 0 à 6) ;
- 4 consultations citoyennes (3 sur la communication et 1 sur les rythmes scolaires) ;
- 1 réunion publique en 2017 relative au plan de circulation.

3 % du budget
143 000 € / an



Financement

Coût de **35 € / hab.** – Reste à financer (RAF) de **35 € / hab.**

Commune 143 000 €



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2018

Un contexte particulier

Confrontés à un endettement trop conséquent et face aux refus des établissements bancaires de proposer des conditions de remboursement anticipé acceptables, le Conseil Municipal a décidé d'engager une procédure juridique contre deux banques. Dans le cadre de cette procédure, la Ville a souscrit un emprunt de 1 984 000 € à taux avantageux afin de rembourser plusieurs contrats de prêt. Parallèlement à cela, la Préfecture de Meurthe-et-Moselle nous a attaqué au tribunal administratif pour faire annuler ces décisions. A ce jour, les procédures sont en cours et pourraient se prolonger sur une période plus ou moins longue.

Pendant ce temps, nous pourrions profiter de l'arrêt des remboursements des dits emprunts et du nouveau capital disponible pour investir massivement. Mais le risque de voir écourter les échéances judiciaires auprès du tribunal de grande instance existe et nous ne pouvons pas nous permettre de mobiliser, pour d'autres projets, la totalité des sommes disponibles. **Nous restons donc prudents** en prévoyant de consigner une partie de ces fonds. Malgré tout, nous disposons d'une marge suffisante pour investir notamment dans les économies d'énergie et faire face à nos dépenses obligatoires.

Des ressources en évolution

L'exercice budgétaire 2018 est également particulier au regard de nos ressources et à plus d'un titre :

- Le projet d'urbanisation du HDP se poursuit. Cette année, la deuxième tranche de travaux va pouvoir être engagée et la Ville percevra 174 000 € à ce titre ;
- Depuis le 1^{er} janvier 2018, vous n'êtes pas sans savoir que nos deux crèches (Bergamote et Les P'tits Mousses), ainsi que le Lieu d'Accueil Enfants Parents, ont été transférés à la CC3M. Si nous ne portons plus cette charge cette année, nous allons continuer de bénéficier des subventions de la CAF au titre de l'année 2017, soit près de 87 000 € de recettes ;
- De la même façon, la gestion de la Zone d'Activités du Douaire Saint-Aignan a été transférée à la CC3M depuis le 1^{er} janvier 2017. Ce n'est que très récemment que les conditions financières du transfert ont été validées en Conseil Municipal. Elles prévoient notamment des remboursements de charges y compris au titre de l'année 2017 pour 22 000 €.

Ces recettes exceptionnelles n'offrent pas de marge pour faire fonctionner nos nombreux services à long terme mais elles vont nous permettre d'investir à court terme.

Sachez que nous sommes vigilants sur l'évolution de nos finances locales pour les années à venir. Concernant la ZA du Douaire Saint-Aignan, la fiscalité va évoluer dès 2019 et nous pourrions perdre annuellement 70 000 € de recettes fiscales qui, jusqu'alors, permettaient à notre Ville de récupérer une part des investissements effectués à ce titre. Les négociations sont en cours avec la CC3M pour que le transfert de ressources soit le plus juste et équitable pour l'ensemble des habitants du territoire. A cette heure-ci, la CC3M gère des activités culturelles et sportives sur le Bayonnais ... il ne faudrait surtout pas être les laissés pour compte de ce nouveau territoire en assumant nos services, toujours en autonomie, alors que tous les habitants du territoire peuvent actuellement en bénéficier.

Enfin, conscients de l'effort fiscal que nous vous demandons déjà, cette année encore, nous n'augmenterons pas les taux. La raison nous conduit à maintenir notre effort collectif plutôt qu'écouter les sirènes qui tentent de nous les faire baisser, ce qui aurait pour conséquence de remettre nos tâches à plus tard.

NOS PROJETS POUR 2018



Projet d'aménagement de la Carrière du HDP

En 2014, nous avons fait campagne pour remettre en cause le programme d'urbanisation décidé par la précédente équipe municipale au niveau de la Carrière du HDP.

Notre volonté était que cet espace demeure un lieu festif et devienne un véritable espace de loisirs, atout de notre territoire.

Vous avez sans doute pu constater qu'un premier aménagement était en cours de réalisation ; il s'agit d'une plateforme qui accueillera prochainement un local animation composé de sanitaires, d'un espace buvette et d'un lieu de stockage.

L'ensemble du projet prévoit d'autres aménagements afin d'accueillir concerts et manifestations dans les meilleures conditions possibles.

Si le local animation est déjà arrêté, le reste du projet n'est pas définitif. Nous étudions plusieurs pistes, notamment l'aménagement d'un gradinage naturel ou encore l'installation d'un espace permanent de spectacle. Nous avons d'ores et déjà prévu **255 000 €** d'investissement **sur plusieurs exercices**.



Nous allons prochainement entamer des démarches auprès de nos partenaires institutionnels afin d'appuyer notre démarche de valorisation de notre patrimoine et d'animation du territoire.

Projet d'aménagement de la rue de la Filature

Afin de répondre au même objectif de valorisation de notre patrimoine naturel, nous souhaitons aménager nos bords de Meurthe situés rue de la Filature. Il est prévu d'implanter en priorité un sentier pédestre. D'autres aménagements sont à l'étude pour agrémenter la promenade : mobilier urbain, jeux pour enfants ou encore ponton d'observation. La restauration du lavoir, témoin de notre histoire locale, est également envisagé.



Tout comme le précédent point, nous n'en sommes qu'au stade de l'avant-projet afin de solliciter prochainement des subventions. Un travail de concertation sera également mené avec les Voies Navigables de France et la Ligue de Protection des Oiseaux. **100 000 €** de crédits ont été inscrits au budget pour ces aménagements qui pourraient se réaliser sur plusieurs années.

Parcours naturel

Rénové en partie en 2017, grâce à un projet chantier loisirs jeunes en partenariat avec la CAF et 16 jeunes de la Commune, le parcours naturel en forêt évoluera cette année. Un nouveau chantier sera proposé par l'équipe jeunesse afin d'installer une aire de pique-nique et nous prévoyons l'installation de nouveaux agrès pour un budget total de **10 000 €**.



Réfection de voirie – rue des Corvées

Déjà prévus en 2017, les travaux de réfection de la rue des Corvées seront réalisés cette année. Nous allons enfin pouvoir refaire totalement la chaussée, y compris nos réseaux, en partenariat avec le SIE.

L'opération est estimée à **320 000 €** entièrement à la charge de la Commune. L'entreprise BEREST assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des travaux de la Ville et du SIE. Ils débiteront en juin et se prolongeront jusqu'à décembre. Nous comptons sur votre compréhension pendant cette période pour les désagréments occasionnés mais néanmoins nécessaires.

Parking square Lenoncourt



Photo montage à titre indicatif

En matière de sécurité, notre plan de circulation et de stationnement se poursuivra. Cette année sera l'occasion de commencer à réaliser les premiers aménagements préconisés dans le cadre des études conduites par Meurthe-et-Moselle et Développement 54. Ainsi, le square Lenoncourt sera réaménagé afin de prévoir davantage de stationnements sur le secteur cœur de ville pour un montant de **30 000 €**.



Rénovation de l'éclairage public

Depuis deux ans, la municipalité a commencé à investir afin de rénover le parc d'éclairage public.

Les enjeux sont bien sûr financiers, rappelons ici que les consommations annuelles sont de **50 000 €**, mais également environnementaux grâce à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

Notre objectif est de réduire les consommations d'éclairage public d'au moins 60% en installant des systèmes LED.

Initialement, nous avons décidé de réinvestir intégralement, dans une nouvelle tranche de travaux, les économies réalisées sur les tranches antérieures. Considérant la situation particulière dans laquelle nous nous trouvons (cf. page 12), nous avons fait le choix d'accélérer la rénovation de façon significative. C'est donc 200 000 € d'investissement que nous ferons en 2018 sur la rénovation de l'éclairage public.

L'acquisition de nouveaux candélabres à basse consommation permettra également de réduire les frais de maintenance.



Rénovation du mur d'enceinte du cimetière

Face à la détérioration du cimetière, **50 000 €** ont été inscrits au budget d'investissement afin de reprendre, en partie, le mur d'enceinte. Celui sera rénové avec les vacances de la Toussaint.

Nettoyage de la voirie et des réseaux

Dès le début de notre mandat, nous avons souhaité mettre l'accent sur la propreté urbaine et le nettoyage de nos rues.

Nous poursuivons nos efforts cette année avec l'inscription de **30 000 €** de crédits supplémentaires au budget afin d'assurer le balayage et le nettoyage des voiries et des réseaux à notre charge.

Cette prestation était précédemment assurée par la CC3M qui a renoncé à cette compétence au 1^{er} janvier 2018. Nous devons désormais assumer pleinement cette charge. Nous prévoyons un passage plus régulier d'une balayeuse de voirie en partenariat avec Damelevières afin d'optimiser les coûts.



Si les questions d'assainissement collectif sont gérées par le SIE, la gestion des réseaux d'eaux pluviales revient à la Commune. Cette année, la Ville a décidé d'engager une campagne de nettoyage de l'ensemble de ses 578 avaloirs.

Ces opérations de curages seront ensuite réalisées plus régulièrement afin d'assurer un fonctionnement optimal des réseaux.

Entretien de voirie



Carrefour rue de Génalieu et rue du Réservoir

En plus du programme de réfection totale de la rue des Corvées, et conscient des désagréments que vous pouvez rencontrer au jour le jour, nous avons prévu 100 000 € afin de rétablir la qualité des chaussées sur certaines portions où les affaissements et autres dégradations sont importantes.

Les premiers travaux d'entretien concerneront la rue de Vitrimont et le carrefour des rues de Génalieu et du Réservoir. L'entreprise L Thiriet TP, avec qui nous avons conclu un marché pluriannuel d'entretien de voirie, devrait pouvoir intervenir fin mai 2018.

La maintenance de la voirie concerne aussi l'écoulement des eaux. En plus du nettoyage évoqué ci-dessus, un programme de rénovation des avaloirs a été enclenché. Plusieurs ont déjà été réalisés en début d'année et d'autres sont déjà programmés.



Rue de Vitrimont



Projet pluriannuel « Espace Macaron »



Initié depuis plusieurs années, le programme de travaux « Espace Macaron » se poursuit avec encore **1 050 000 €** de crédits prévus au budget 2018.

Il nous paraissait important de faire un point d'étape sur ce projet qui doit être achevé en 2019.

Phase 2 Accueil périscolaire Macaron

Après la création de la salle Cabu, les travaux de réfection de Macaron ont été finalisés en 2017. Vous pouvez déjà profiter des nouveaux locaux même s'il reste encore quelques aménagements et équipements à installer. Il est notamment prévu une aire de jeux intérieurs et une salle de vidéo projection afin de développer l'offre pédagogique.



Phase 3 Liaison salle Cabu – Macaron

Directement liée aux deux précédentes phases, la création d'une liaison entre la salle Cabu et Macaron facilitera les transitions entre les temps de repas et d'accueil de vos enfants. Ce nouvel espace servira également d'espace de stockage pour les locations. Les travaux ont déjà démarré et doivent être réceptionnés avant les vacances scolaires d'été.

Phase 4 Accessibilité de la Maison des associations

Intégrés au projet global, nous poursuivons les travaux d'accessibilité des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite. L'ensemble des usagers de la Maison des associations pourront ainsi profiter de l'ascenseur en octobre 2018.

Phase 5 Réfection de la crèche Bergamote

Même si la compétence petite enfance a été transférée à la CC3M, nous avons décidé, d'un commun accord, de garder la maîtrise d'ouvrage de cette phase de travaux. En contrepartie, il est prévu que la CC3M rembourse à la Ville sa participation financière. Les modalités précises de ce partenariat restent encore à définir mais élus et techniciens communaux et intercommunaux travaillent désormais en étroite collaboration. Les travaux de la crèche doivent être terminés au 1^{er} trimestre 2019.